

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Boivin

<https://www.cadre21.org/membres/f1ca7579a47949d04045561d>

Date d'obtention : 2022-01-06 16:13:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je remplis une trousse Sexto et la grille d'évaluation lorsqu'un jeune de mon milieu de travail vient m'informer qu'il est victime ou témoin d'une diffusion de photo présentant de la nudité. Je rencontre d'abord la personne qui m'informe de la situation et je déclenche immédiatement la trousse et remplis la grille d'évaluation avec elle afin d'obtenir la nature, les intentions de la situation et ainsi connaître les noms des personnes impliquées ou ayant été témoins de la diffusion de ou des photos. Je confisque le téléphone de chaque personne rencontrée après avoir rempli la Trousse Sexto. Le jeune qui est à l'origine de la situation (idées malfaiteurs) est rencontré par l'intervenant et son cellulaire est saisi sur le champs sans remplir la Trousse et la grille (les Policiers s'en chargeront) pour cesser la propagation. Une fois que tous les élèves sont rencontrés, l'intervenant doit contacter le service policier de sa région et nommer que nous avons entamé les procédures SEXTO. Les policiers se déplaceront à l'établissement scolaire afin de tout recueillir et prendre la déposition de l'intervenant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

lorsque que nous découvrons que l'échange de photo entre 2 personnes consentantes sans malveillance, une intervention avec les élèves concernées est nécessaire pour informer des lois concernant la possession de photo de nudité et ne recommandé de supprimer les photos. Si les deux collaborent bien, il n'est pas nécessaire de remplir la TROUSSE et aviser les policiers.

Déclencher la trousse lorsque la victime vous informe qu'elle a reçu ou partager des photos avec une personne de 18 ans et plus.

Ne pas consulter ou chercher à trouver et à voir les photos diffusées. La grille d'évaluation nous aide et donne plusieurs renseignements sur la situation réelle.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Celle où l'on rencontre la victime de la situation. Cela est intimidant pour elle et gênant de répondre et se confier aisément. Il est important de rassurer la personne en expliquant le protocole d'intervention et c'est la méthode la plus rapide pour cesser la propagation.

Rencontrer l'investigateur est aussi délicat. L'intervenant doit expliquer la situation avec calme et objectivité afin d'obtenir la collaboration du jeune pour confisquer son cellulaire.